

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 18 novembre 2021 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 18 NOVEMBRE 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2021
3. Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2021
4. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Noël des enfants
 - c) Publication info loisirs hiver
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Système d'alertes et de notification CITAM
6. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Avis de motion: Règlement #444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Ministère des Transports du Québec : Demande interdiction de stationnement
 - c) Ministère des Transports du Québec : traverse piétonne intersection des rues de l'Église et Alexis
 - d) Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées : Demande de dérogation à l'ajout d'une unité de désinfection
 - e) Embauche d'un journalier/déneigement aux travaux publics
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de novembre 2021
 - b) Comptes payés durant le mois d'octobre 2021
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ 2019-2023 : Règlement d'emprunt # 440 (887.61\$)
 - b) Équipements Plannord (5,076.14\$)
 - c) Soucy aquatique (7,473.38\$)
 - d) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (9,772.88\$)

10. Offre de services: Cain Lamarre
11. Programme d'aide à la voirie locale : Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) : Reddition de comptes
12. Remboursement fonds d'administration: Règlement numéro 436
13. Actualisation des coûts de la station de traitement des eaux usées : Mandat Tetrattech
14. Élection municipale : Dépôt des rapports des candidats
15. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
16. Varia
17. Public: Période de questions
18. Levée de l'assemblée

Résolution #2021-11-258 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-259 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 octobre 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 octobre 2021.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-260 : Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2021

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2021.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois de novembre 2021.

Résolution #2021-11-261 : Service des loisirs : Noël des enfants

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 6,000\$ pour l'achat de cadeaux pour le Noël des enfants qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2021.

Il est également résolu que lors de la remise des cadeaux du Noël des enfants, les mesures sanitaires émises par la Direction de la santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19 soient respectées.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-262 : Service des loisirs : Publication info loisirs hiver

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,500\$ plus les taxes pour la conception et l'impression de l'info Loisirs hiver 2020-2021.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de novembre 2021.

Résolution #2021-11-263 : Service de Sécurité incendies : Système d'alertes et de notification CITAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville requiert présentement les services de la firme Telmatik pour l'envoi d'alertes et notification auprès de la population;

CONSIDÉRANT que la centrale Cauca offre un service d'alerte de masse;

CONSIDÉRANT que le service CITAM 311 serait plus convivial et plus adapté à nos besoins;

CONSIDÉRANT que des économies seront faites à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services transmise le 7 juin 2021 au coût de 4,025.31\$ plus les taxes applicables pour la première année et de 1,365.21\$ plus les applicables auxquels seront ajoutés des frais variables selon la fréquence et le nombre d'alertes, le tout incluant l'entretien, l'hébergement de la base de données et les mises à jour et maintenance du système;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de CITAM pour les services ci-dessus mentionnés pour les années 2022, 2023 et 2024;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de novembre 2021.

Résolution #2021-11-264 : Avis de motion: Règlement #444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 444 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils par la municipalité de Napierville.

De plus, madame Chanelle Leclerc, présente un projet de ce règlement séance tenante.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de novembre 2021.

Résolution #2021-11-265 : Ministère des Transports du Québec : Demande interdiction de stationnement

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part de propriétaires de bâtiments situés sur la rue Saint-Jacques afin d'interdire le stationnement près de l'entrée d'accès de certains bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sur la rue Saint-Jacques est habituellement autorisé;

CONSIDÉRANT QUE les voitures stationnées près des entrées charretières des édifices portant les numéros civiques 338-342, 342-348, 356-362, 376-380 et 416-422 rue Saint-Jacques nuisent à la visibilité lors de la sortie des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont reçu de nombreuses plaintes de la part de leurs locataires et usagers;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'interdiction de stationnement sur la rue Saint-Jacques nécessite l'approbation du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande une résolution municipale afin de faire analyser le dossier par la Direction territoriale.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est un enjeu primordial pour la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des Travaux publics, Monsieur Diego Pulido.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports de procéder à l'analyse du dossier afin de permettre un environnement plus sécuritaire en délimitant une surface ne permettant pas le stationnement sur la rue Saint-Jacques aux abords des entrées charretières des bâtiments portant les numéros civiques 338-342, 342-348, 356-362, 376-380 et 416-422.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-266 : Ministère des Transports du Québec : traverse piétonne intersection des rues de l'Église et Alexis

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a demandé l'ajout d'une traverse piétonne incluant la signalisation l'officialisant, au ministère des Transports, suivant résolution numéro 2020-11-311 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 5 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 2 novembre 2021, le Ministère des Transports du Québec accepte l'ajout d'une traverse piétonne avec signalisation ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'effectuer le lignage et l'ajout de signalisation il est requis que la municipalité procède à l'ajout d'un îlot de béton afin de protéger les piétons aux abords ;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement un lignage qui a été effectué sans autorisation par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le lignage présentement en place, sans signalisation, sans îlot de protection et déphasé par rapport à la rue est décrété comme étant dangereux pour les utilisateurs qui peuvent s'y sentir en sécurité ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le retrait du marquage de la traverse à l'intersection des rues de l'Église et Alexis ;

Il est également résolu que le conseil autorise l'implantation d'un îlot assurant la sécurité des usagers permettant ainsi au ministère des transports d'effectuer le marquage et de mettre en place la signalisation officialisant la traverse piétonne.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-267 : Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées : Demande de dérogation à l'ajout d'une unité de désinfection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a présenté une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande l'installation d'un système de désinfection UV avant d'émettre le certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE Le débit actuel de la station d'épuration est d'environ 2 245 m³/j et le temps de rétention hydraulique est d'environ 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE ce temps de rétention sera graduellement abaissé avec l'augmentation du débit. Le temps de séjour d'environ 20 jours sera atteint à un débit d'environ 3 350 m³/j, moment où la capacité de désinfection théorique des étangs sera inférieure aux exigences de rejet;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un système de désinfection UV aura un grand impact sur les coûts de construction du projet et les frais d'exploitation annuels de la station d'épuration.

CONSIDÉRANT QUE la conception des travaux de mise à jour de notre STEP est réalisée en fonction des 30 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un système de désinfection UV ne seront requis que dans horizon de 15-20 ans;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prendre en considération les faits énoncés afin de permettre l'émission du certificat d'autorisation;

Il est également résolu que la municipalité s'engage à entreprendre les démarches pour l'installation d'un système de désinfection UV dans l'année suivant la confirmation d'un dépassement du débit journalier annuel moyen de 3 350 m³/j tel que spécifié dans le suivi SOMAE de la station d'épuration.

ADOPTÉE

Embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier/déneigement aux travaux publics devait être comblé.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Normand Champagne a été engagé à titre de journalier affecté au déneigement durant la saison 2020-2021.

Que la directrice générale, madame Julie Archambault, informe le conseil municipal de l'embauche de Monsieur Normand Champagne à titre de journalier aux travaux publics pour la municipalité de Napierville, en date du 1er novembre 2021.

Comptes à payer (Municipalité)

Résolution #2021-11-268 : Comptes à payer pour le mois de novembre 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de novembre 2021 soit:

Municipalité au montant de 405,175.94\$
Bibliothèque au montant de 3,757.63\$
Loisirs au montant de 10,672.56\$
Incendie au montant de 11,340.93\$
Salaires pompiers septembre 2021 au montant de 33,236.41\$

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-269 : Comptes payés durant le mois d'octobre 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'octobre 2021 soit:

Municipalité au montant de 157,889.51\$
Bibliothèque au montant de 519.48\$
Loisirs au montant de 5,089.64\$
Incendie au montant de 2,325.10\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Résolution #2021-11-270 : Comptes à payer : Programme TECQ 2019-2023 : Règlement d'emprunt # 440

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture du Coup d'Oeil au montant de 887.61\$ représentant les frais de publication de l'appel d'offres relative au remplacement de la pompe de distribution d'eau potable dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 autorisant l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 440 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-271 : Comptes à payer: Équipements Plannord

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Équipements Plannord* au montant de 5,076.14\$ relatif à l'achat de chenille pour la chenillette à trottoirs suivant la facture numéro FL55588.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-272 : Comptes à payer : Soucy aquatique

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Soucy aquatique* au montant de 7,473.38\$ relatif à la fermeture hivernale de la piscine extérieure suivant la facture numéro M103491.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-273 : Comptes à payer : Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

De payer la facture de *Construction Richelieu* relative au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 9,772.88\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Construction Richelieu	2323-A	Facture progressive - Libération finale	9,772.88\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-274 : Offre de services: Cain Lamarre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a retenu, pour l'année 2021, les services du cabinet Cain Lamarre pour différents dossiers qui requiert des services juridiques et que nous sommes satisfaits de la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre a transmis une offre de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 en date du 26 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services comprend le mandat général des services professionnels, la banque d'heure à taux réduit, le recouvrement de créances municipales ainsi que l'analyse des procès-verbaux pour un montant de 3,500\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les services supplémentaires requis seront facturables à un taux horaire variant de 70 \$ à 250\$ l'heure;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Cain Lamarre ci-dessus décrite au montant de 3,500\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, à recourir aux services professionnels supplémentaires, au besoin, pour tout sujet nécessitant une opinion juridique.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-275 : Programme d'aide à la voirie locale : Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) : Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PVAL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 54 654.65\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-276 : Remboursement fonds d'administration: Règlement numéro 436

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a adopté le règlement numéro 436 décrétant un emprunt et une dépense de 1 700 000\$ pour la reconstruction de la piscine extérieure du bâtiment de services le 02 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser le fonds d'administration pour les dépenses engagées à ce jour pour ce règlement d'emprunt.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à rembourser le montant de 1,205.94\$ au fonds d'administration à même le règlement numéro 436.

ADOPTÉE

Résolution #2021-11-277 : Actualisation des coûts de la station de traitement des eaux usées : Mandat Tetrattech

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la prévision préliminaire du coût des travaux pour le projet relié à la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la prévision préliminaire du coût des travaux apparaissant au plan directeur daté du 12 novembre 2019 pour les travaux reliés au poste de pompage principal et autres ouvrages connexes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation d'un échéancier de réalisation du projet de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées dont l'objectif est d'avoir complété les travaux pour la fin de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetrattech a soumis une prévision budgétaire d'un montant approximatif de 5,500\$ plus les taxes applicables ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner l'acceptation de l'offre de service de la firme Tetrattech pour les travaux ci-dessus mentionnés pour un montant approximatif de 5,500\$ plus les taxes applicables ;

Il est également résolu que ce montant soit réparti entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville selon le mode de répartition établi dans l'entente intermunicipale en vigueur ;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Élection municipale : Dépot des rapports des candidats

Les rapports des donateurs et des dépenses de Madame la mairesse, Chantale Pelletier, Mesdames les conseillères Marthe Tardif et Christine Bleau et Messieurs les conseillers Ghislain Perreault, Mario Dufour, Serge Brault et David Dumont ont été déposés au Conseil municipal.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, Mesdames les conseillères Marthe Tardif et Christine Bleau et Messieurs les conseillers Ghislain Perreault, Mario Dufour, Serge Brault et David Dumont ont été déposées au conseil municipal.

Varia

Public: Période de questions

Intervention de: Aucune assistante

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2021-11-278 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h51.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE